



L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : www.tresor.cgt.fr/35

E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

=====

Compte rendu du CTPL du 25 octobre 2007

En préalable nous avons lu une déclaration (voir en annexe).

Transmission des documents du CTPL aux représentants syndicaux.

Pour éviter que nous recevions trop tardivement les documents préparatoires quand il y en a, pour travailler dans de bonnes conditions, Jo le taxi a un alibi, et François le facteur a vu sa charge de travail augmentée du fait des suppressions d'emplois à La Poste... La Cgt a proposé à l'administration l'utilisation (en doublon de l'envoi "papier")... de la dématérialisation et de l'utilisation de la messagerie... Soyons Fous ! Osons la messagerie ! Osons la dématérialisation ! **la TG va oser !**

Fusion DGI –DGCP

La TG a justifié la fusion pour des raisons fonctionnelles visant à mettre fin à la séparation entre assiette et recouvrement qui ne serait pas comprise par les contribuables.

Il y aura mise en place de 2 filières. La filière fiscale (assiette et recouvrement) et la filière gestion publique. Des passerelles entre les 2 filières sur demande expresse des agents seront mises en place. Pour répondre aux questions d'assiette les plus courantes, il faudra un effort de formation initiale et continue important.

Il y aura mise en place d'un service unique des impôts dans les résidences où les 2 administrations existent. Dans les autres sites, il y aurait mise en place des compétences croisées pour faire face aux questions les plus courantes. Cela concernerait environ 2000 postes... **que sont sensées devenir les autres ? Mystère**

Les agents actuellement sur le recouvrement font partie de la filière fiscale avec possibilité de changer lors des CAP.

Il y aura mise en place d'une Direction Centrale unique en mars 2008 et de Directions Départementales uniques. En Ille et Vilaine, des réunions bi-mensuelles (comité de fusion) ont été mises en place entre la TG et la DGI. Mme Bellot est la correspondante DGCP pour la fusion. Les premiers regroupements pourraient avoir lieu dès le 01/01/2009.

En centrale 17 ateliers paritaires de 12 agents chacun dont 6 de chaque Direction, sont mis en place avec 6 réunions programmées d'ici le 18 décembre.

Mr Halbique participe à l'atelier N° 9 concernant les IP et inspecteurs divisionnaires.

Mr Robert participe à l'atelier sur la production informatique. La Direction a rencontré et rencontrera les agents, soit au sein de leur unité de travail, notamment dans les HDI, soit en réunissant les B et C, lors de « grandes messes » à partir de Janvier. DGCP d'un côté, DGI de l'autre.

Le TPG a déclaré « **les agents ne décident pas...c'est un slogan creux** ». Dans le même cas on peut se demander pourquoi dès lors le président de l'association des Inspecteurs Principaux -Directeurs Départementaux est lui appelé à participer aux groupes de travail.

Le TPG a confirmé le versement d'une **prime de fusion** à l'ensemble des agents, mais on peut être assurés d'ores et déjà de son **montant plus que modeste**. Dans le même temps, il s'est interrogé sur le fait que cette prime soit versée à l'ensemble des agents alors que certains seulement seraient appelés à des efforts de formation.

Selon les chiffres de l'ORE sur les 880 emplois B et C du département **seuls 74 sont sur la filière fiscale** : 22 à Rennes Colombier, 4 à St Malo, 4 à Fougères, 2 à Vitré, 2 à Montfort, moins de 2 à Redon et des rompus dans les autres postes mixtes et **moins de 10 cadres A**.

Concernant les différences de salaires annoncées entre DGCP et DGI, **seuls les agents qui iraient sur la filière fiscale seraient susceptibles de prétendre à une augmentation de leurs primes**. On peut légitimement penser que nos collègues de la DGI ne se presseront pas pour rejoindre la filière gestion publique et laisser leurs places aux agents de la DGCP.

Ceux qui mettent en avant dans cette fusion, les possibilités d'augmentation de pouvoir d'achat prennent le risque de décevoir et tromper les agents. Le ministre a déclaré que personne ne serait perdant dans la fusion jamais il n'a dit que tous seraient gagnants.

Comment gérer dans l'avenir dans les postes mixtes, les différences de traitement entre les agents selon la filière sur laquelle ils seront affectés, car si chacun pourra choisir la filière dans laquelle il souhaitera exercer, l'agent restera tributaire du nombre de places offertes (74 en I et V) autant dire que c'est un leurre. On s'oriente vers des ambiances délétères.

Nous aurons l'occasion d'y revenir très rapidement notamment le 12 novembre lors de la réunion CGT Finances que nous organisons à Rennes.

Réseau :

Le TPG a reconnu que la fusion n'annulait pas la réflexion sur les suppressions de postes et que les projets demeuraient à échéance du 01/01/2009. Le seul recul concerne la fermeture de Plélan qui poserait problème en raison de l'éloignement des autres postes comptables, ce que nous avons démontré lors de l'annonce. Par ailleurs nous nous sommes inquiétés des annonces faites dans les Bouches du Rhône, sur la viabilité des postes de moins de 8 à 10 agents. Le TPG s'est voulu rassurant en déclarant que les Bouches du Rhône, ce n'est pas l'Ille et Vilaine. Il faudra plus que cette argumentation pour nous convaincre que le danger n'existe pas d'assister à une fonte rapide et importante du réseau.

EMR : Equipes mobiles de renfort :

Lors du comité technique paritaire local, du 24 septembre dernier, nous avons demandé en question diverse l'examen des conclusions du groupe de travail national sur les conditions de travail des Equipes Mobiles de Renfort (EMR), composées des ERR et des ERD.

En effet, une lettre du Directeur Général en date du 6 juillet 2007 demandait que les préconisations relatives à la définition des missions et à l'évaluation de l'activité des agents, les conditions matérielles d'exercice des missions, les modalités de calcul des frais de mission et de déplacement, le temps de travail des agents, les rémunérations accessoires, le bénéfice des titres restaurant, la protection des agents, soient l'objet d'un débat en CTPL.

L'administration, visiblement prise au dépourvu, a demandé le report de cette discussion à ce CTPL.

La CGT est intervenue pour rappeler que la gestion des EMR nécessite davantage de **transparence** sur les affectations.

La CGT a particulièrement souligné trois points :

► **Le premier** était relatif aux dispositions que doivent prendre les agents des EMR avant de rejoindre leur nouvelle affectation (transports, garde d'enfants,...). Il est nécessaire que les agents aient connaissance de leur affectation au moins **8 jours** avant de rejoindre l'unité qui a besoin d'un soutien, ce qui semble être généralement le cas.

► **Le deuxième** par rapport aux frais de missions : Désormais si l'agent choisit de ne pas utiliser le restaurant administratif, quand il y en a un, il pourra prétendre à l'indemnité de repas à taux plein. **Sur notre intervention, ce changement est rétroactif à la date de sortie de la circulaire, soit le 6 juillet 2007**, à charge pour les agents concernés d'en faire la demande.

► **Le troisième** concerne les comptes rendus de mission, ils seront désormais croisés après la mise en place d'un logiciel informatique.

Il est rappelé dans la note l'obligation pour les agents de vérifier que leur assurance automobile couvre les déplacements professionnels.

Sur les 22 agents de l'EMR, 10 sont équipés d'un Micro ordinateur portable, ceux qui le demandent le seront lors de la prochaine dotation de 2008. Une prise informatique supplémentaire sera installée dans les postes pour permettre leur utilisation.

Formation

L'Ille et Vilaine expérimente avec une dizaine d'autres départements « le passeport pour l'égalité des chances ». Cette expérimentation consiste en la mise en place d'un dispositif de préparation au concours externe d'inspecteur du trésor Public à destination des jeunes les moins favorisés, avec extension possible en 2008 au concours de contrôleur selon les résultats.

Les candidats doivent être inscrits à l'université, boursiers, titulaires d'une licence et inscrits au concours d'inspecteur.

Le dispositif consiste en la mise en place de plusieurs séances d'aide à la préparation du concours (aide à la rédaction d'une note de synthèse et à la composition sur un sujet d'ordre général). Une dizaine d'étudiants se seraient inscrits cette année

Dactylocodeuses

La TG a décidé « d'adapter les effectifs à la charge de travail » en supprimant 3 des 5 postes encore existants. A charge pour les collègues elles mêmes de s'autodésigner. Mieux qu'à la STAR-AC : tapez 1 pour sauver la dactylocodeuse X, tapez 2 pour sauver dactylocodeuse Y.

Les agents qui partiront perdront leur prime de dactylocodeuse et sont invitées à demander leur mutation sur un autre poste en résidence à Rennes.

4 agents qui ont déjà été affectés à d'autres tâches (S A U, secrétariat, courrier du DI) sont elles aussi concernées par cette perte de revenus.

Nous avons demandé conformément aux souhaits des agents elles mêmes que 3 agents puissent rester dans le service. La Direction s'y oppose catégoriquement, allant jusqu'à déclarer que dans ces conditions si aucun accord ne pouvait être trouvé, l'ensemble des agents serait reversé dans les services administratifs, à charge pour le service liaison rémunération, qui « travaillerait à tort pour les ordonnateurs » d'encoder lui même les documents jusqu'alors confiés au service dactylocodage qui travaille aussi pour le CER.

C'est du chantage pour les personnels à qui serait proposé un pécule de 4 ans de prime, (avec des incidences en terme d'impôts même si un étalement est possible) ou une différentielle qui diminuerait progressivement au fur et à mesure des gains indiciaires des agents, autant dire que jusqu'à la retraite ces agents verraient leurs revenus bloqués. Il faut noter qu'avant le conflit de la redevance, ce pécule était de 2 ans et que les acquis du conflit ont été à juste titre étendus à l'ensemble du réseau.

Par ailleurs, après contact avec le service liaison rémunération, il semble impossible pour les agents de ce service d'encoder eux mêmes certains de ces documents , le DI de Nantes soustraite au privé certains de ces travaux. Voilà à quoi conduisent les suppressions d'emplois et de missions.

Etude ergonomique :

- ◆ Lancée ce jour même au Service Régional d'Assistance pour le confort des agents et de meilleures conditions de travail.
- ◆ Pour les locaux provisoires de la TCA, avec conclusions rendues dans la 3^{ème} semaine de janvier, après quoi les marchés et appels d'offres pourront être lancés.

Travaux :

- ✓ Extracteur de poussière à la TCA.
- ✓ Ouvre lettres au service **courrier**.
- ✓ Maintenance de la plieuse du **DI**.
- ✓ **Dinard** : Une rencontre a eu lieu avec la Directrice de l'OPAC pour une installation de la trésorerie en RDC du foyer de jeunes travailleurs. Un courrier a été envoyé en ce sens au maire en date du 22/10.
- ✓ **Fougères et Vitré** : nouveau report à fin 2008...est ce le dernier ???
- ✓ **Paierie départementale** : Projet d'installer en 2010 ou 2011, le poste au 4ème étage d'un bâtiment du Conseil Général qui serait construit en prolongement des actuels bâtiments du C G, avenue Charles Tillon à Rennes. A ce jour, des plans ont été élaborés.
- ✓ **Rez de Chaussée de la TG** : marche arrière toute. Les inquiétudes que nous avons formulées lors du précédent CTPL sur la résistance de la dalle se sont avérées fondées et de nouvelles études devront être effectuées. Une nouvelle réunion est prévue le 8 novembre.
- ✓ **TPM St Malo** : examen en janvier pour une plieuse.
- ✓ **Tinténiac** : éclairage refait
- ✓ **Covoiturage** : Contact a été pris avec l'association « covoiturage plus » à Rennes qui organisera des réunions avec les services au 1^{er} trimestre 2008. La TG prendra en charge les frais d'adhésion la première année.
- ✓ **Vélos** : Une rencontre est prévue avec Rennes métropole le 21 novembre pour étudier une solution sur le secteur Colombier.
- ✓ **Turgot** : Choix début décembre de l'architecte. Une réunion avec la DPMA a eu lieu à Nantes à ce sujet.
- ✓ **Cesson** : Les plans seront proposés au prochain CTPL.
- ✓ **Argentré** : Examen en 2008 de l'installation d'un bureau confidentiel.
- ✓ **Trousses de secours** : Elles vont être de nouveau mises à disposition en 2008, dans les postes et services et seront constituées de pansements, compresses, gants, désinfectant unidose.
- ✓ **Retiers** : La grille a été remplacée ce jour même.
- ✓ **TCA** : Les coordonnées apparaissent enfin dans les pages jaunes dans la rubrique amendes.

Nous nous félicitons que des revendications que nous avons développées (voir nos comtes rendus précédents) aboutissent ou sont enfin en cours de l'être.

Ponts naturels : Vendredi 02/05/08 et 09/05/08, lundi 10/11/08, Vendredi 26/12/08 et 02/01/09

Châteaugiron : La demande de changement de régime ARTT souhaitée par l'ensemble des agents n'a pu être votée, du fait que FO a considéré que les signatures des agents sur le nouveau protocole ne valaient pas assentiment. Nous regrettons et condamnons cette position qui renvoie l'examen de la demande au prochain CTPL début 2008. Ce sont les agents qui font les frais de pinaillages.

Nous avons demandé l'examen des questions suivantes :

CDAS : 2 journées sont organisées pour les agents partant prochainement en retraite. Ces journées sont animées entre

autres par la CRAM, des notaires, le service des pensions... Elles ont pour objectif de permettre aux agents de préparer dans les meilleures conditions cet événement majeur dans la vie de tout salarié qu'est le départ en retraite.

Nous avons demandé que ces journées soient accordées en autorisation d'absence. **Le refus a été net et catégorique, les agents près de la retraite « possédant des stocks de congés » selon la direction ???? Quand c'est pour écouter la bonne parole on n'hésite pas à fermer les postes.**

Huissiers :

Le département compte actuellement 5 cadres A, chargés des poursuites dont les objectifs annuels de 2500 actes sont tenus. Selon Mr Halbique, seul un effectif de 3 huissiers serait nécessaire, à charge pour les intéressés de désigner les 2 agents qui doivent quitter leurs fonctions, comme pour les dactylocodeuses.

Nous ne pouvons admettre ceci d'autant que les conditions de travail ont nettement évolué. Ne restent bien souvent pour les huissiers que les cas les plus difficiles, qui ne peuvent être traités en automatique alors que, dans certains postes des chaînes de poursuites semblent ne pas avoir été déclenchées... ??? Par ailleurs de nombreux actes en matière d'amendes sont confiés aux huissiers de justice privés... qui sont donc chargés d'une mission de Service Public, oh combien délicate alors que des agents publics en sont relevés.

Par ailleurs, nous avons rappelé à la Direction que Mr Lamiot lors de sa venue à Rennes avait confirmé aux huissiers qui l'avaient interpellé qu'on ne touchait pas à la répartition et que le TPG avait ajouté qu'il y avait du travail pour tous en Ille et Vilaine. Par ailleurs faut il le rappeler la carte des huissiers (5 en I et V) est nationale.

La DGCP s'est engagée à tenir une réflexion avec les organisations syndicales nationales et la CGT interviendra à ce sujet lors du prochain CTPL.

La Direction semble désormais attendre un départ en retraite et une mise en disponibilité... A suivre donc !

Centre de formation :

Nous avons réitéré notre demande de consolidation des bureaux installés dans les salles informatiques et formulée lors du précédent CTPL. En effet, l'un de ces bureaux s'est en partie écroulé pendant un cours, alors que personne n'y était assis et heureusement. Une solution aurait été trouvée hier, avec la société qui a fait les installations. **Si vous constatez des difficultés n'hésitez pas à nous en faire part.**

Mises sous pli pour les élections législatives :

A ce jour, les collègues qui ont participé à ces travaux n'ont pas encore été payés. Une dotation complémentaire devrait intervenir avant la fin du mois. Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous contacter.

Traversée de l'avenue Charles Tillon :

Les agents qui se rendent au restaurant inter administratif de Beaugard doivent traverser cette avenue très fréquentée en non équipée dans ce secteur de passage piétons avec les dangers inhérents. Nous avons donc demandé que des contacts soient de nouveau pris avec la ville de Rennes pour sécuriser cet endroit. Ce sera fait.

Sully :

Nous avons encore dénoncé les difficultés concernant le monte charge de la copropriété et nouveau scoop. La TG pour régler le problème de cet équipement régulièrement en panne et qui complique énormément les conditions de travail de nos collègues de l'immeuble et particulièrement du service liaison rémunération et des vagemestres qui sont appelés à manipuler de nombreux paquets a trouvé la solution miracle... **REDEMENAGER**

Après avoir quitté le 2^{ème} étage du Sully pour Beauregard et être revenus un après au 1^{er} étage du même Sully, aujourd'hui un nouveau départ s'annonce pour une contrée qui ne nous a pas été indiquée... des pistes existeraient.

Les agents sont des pions, tout se fait comme si c'était des meubles qu'on déplace au grès des humeurs et des changements de saison. Doit on en rire ou en pleurer ? c'est toute la question. Les agents, assurément ne vont pas goûter la plaisanterie.

Combien coûtent tous ces déménagements et travaux, alors que par ailleurs on chipote pour quelques aménagements ?

Nous allons rencontrer les agents et débattre avec eux.

Fontaines à eau :

Nous avons demandé, puisque les gobelets ne sont plus fournis, pour « raison écologique » que néanmoins les fontaines situées au centre de formation et au CER en soient équipées, pour éviter d'inviter les stagiaires à venir en formation avec leurs verres ainsi que pour les vacataires du CER. **Accord de la TG.**

Personnels d'entretien :

Nous avons réitéré notre demande que les 4 agents berkanien de la cité conservent les mêmes droits, en terme de congés, que lorsqu'ils étaient gérés par la DGI : **refus absolu**. Par contre nous avons obtenu qu'ils puissent bénéficier des heures d'information et des congés de formation syndicale comme tout agent des services.

Concernant les personnels de la société ONET, nous avons dénoncé leurs conditions de travail depuis le changement de contrat, que ce soit à la TG, au DI, au Turgot ou au Sully. Leurs effectifs ont diminué sans que leur charge de travail ait décrépu ce qui les entraîne à faire des heures supplémentaires non rémunérées... en quelque sorte « **Travailler plus pour être payé moins** ».

La TG reconnaît cet état de fait, mais se déclare incompétente n'étant pas maître du marché passé par l'Agence Centrale des Achats. Nous allons intervenir pour réussir à modifier ces contrats et vous tiendrons informés des résultats. Nous allons contacter le médecin de prévention et l'inspectrice hygiène et sécurité ainsi que la fédération des finances pour qu'ils interviennent.

CER

Nous avons dénoncé les conditions d'accueil des vacataires qui souvent en état de forte précarité pour certains, hésitent à se rendre au restaurant administratif dont les tarifs sont trop élevés. La Direction refuse pour des « raisons de sécurité » qu'ils puissent déjeuner sur place dans les salles de pause, qui ne sont pas destinées à cet effet selon elle.

Ces agents sont contraints dès lors de manger leurs repas sur le parking, quel que soit la météo, sachant que leur présence est particulièrement requise en fin d'année où chacun le sait...le soleil brille.

Une réflexion va être menée (restaurant universitaire...)

TCA

La C.G.T est intervenue sur le dossier T.C.A dans le cadre de sa future organisation.

Le relevé de conclusions de la réunion du 10 octobre avec la CP ne satisfait pas les agents concernés.

Le modèle réparti pour l'accueil téléphonique devrait être organisé sur quatre services recouvrement : deux du matin et deux d'après midi. Les horaires variables sont préservés (expérimentation durant trois mois), les agents devraient répondre en moyenne sur l'année environ deux heures par jour au téléphone (selon la direction) et s'organiser pour que le service au téléphone marche en continu.

Nous avons attiré l'attention sur l'état d'esprit des agents concernés : ils ne croient pas aux promesses et prédictions de la Direction. Le régime actuel de l'accueil téléphonique, avec des communications très difficiles (le produit ne favorise pas les rapports avec les redevables...), est très stressant et fatiguant, ils ne pourront pas en faire plus et refusent donc le projet.

La direction locale continue à prétendre que dans cette nouvelle organisation, les conditions de travail des agents seraient améliorées et qu'ils n'auraient à répondre au téléphone que deux heures en moyenne par jour. Les agents sont persuadés du contraire... Nous continuerons à suivre de très près ce dossier avec les personnels...

Nous avons dénoncé les disparités de traitement des nouveaux arrivants à la T.C.A qui au prétexte d'avoir obtenu leur mutation sur mesures dérogatoires doivent d'ores et déjà répondre au téléphone 4 heures 30 par jour dans le mode actuel, en deux vacations quotidiennes. **La direction ne tient pas ses engagements pris à l'ouverture du poste (pas plus d'une vacation par jour) et crée un précédent, tout en mettant des agents dans des conditions de travail totalement inacceptables.**

Le problème de la TCA, outre les conditions de travail (tellement particulières qu'aucun agent du département, à notre connaissance, ne veut y être affecté...), est avant tout un problème d'emploi. Des dizaines d'agents sont partis (retraite, mutation, disponibilité), pour la plupart ils n'ont pas été remplacés. Dès lors, comme dans de nombreux postes et services du trésor, la charge individuelle ne peut qu'augmenter et la direction en est réduite à jouer sur les conditions de travail des agents pour faire face à la fois au téléphone, au courrier, à la gestion des dossiers, à la comptabilité, etc...

Les participants CGT au CTPL :

Marie Chantal Roudaut, Nathalie Ribreau, Catherine Houdin, Jean Yves Détoc